

# PHOT.AIX

FESTIVAL PHOTOGRAPHIQUE D'AIX EN PROVENCE

## Regards Croisés 2023 avec l'Algérie

### APPEL À AUTEURS FRANÇAIS - REGLEMENT

Dans le cadre du Festival **Phot'Aix** qui aura lieu du **06 octobre au 31 décembre 2023**, l'association La Fontaine Obscure organise **Regards Croisés avec l'Algérie**, une exposition photographique qui met en regard cinq artistes algériens et cinq artistes résidant en France.

Cette exposition est susceptible d'être présentée en 2024 en Algérie dans des conditions qui seront précisées ultérieurement.

#### Article 1 : conditions de participation

La participation est gratuite, ouverte à tous les photographes sans condition d'âge ni de statut.

#### Article 2 : proposition artistique

Les candidats peuvent proposer une série de 10 à 25 photographies ; le jury sera sensible au regard d'auteur, la qualité artistique de la proposition, la cohérence de la série proposée.

Elle doit nécessairement établir un lien, un dialogue, un croisement avec l'un des dossiers des artistes algériens présentés sur le site de la Fontaine Obscure, **dans la démarche artistique, la forme et/ou dans la thématique explorée.**

Un photographe peut proposer un ou plusieurs dossiers en regard croisé avec les artistes algériens.

#### Article 3 : modalités de participation

Le photographe fera parvenir à la Fontaine Obscure, au plus tard le 24 avril 2023, un dossier comprenant :

- Le nom de l'artiste algérien choisi en regard pour la proposition photographique.
- La série de photographies en format jpeg (72 dpi, largeur des photos < 1024 pixels sur le côté le plus long). *Une adresse de site web ou un lien internet ne sont pas recevables.*
- Les photographies doivent être nommées comme suit :

Nom\_prénom\_1

Nom\_prénom\_2, etc.

- Une note d'intention, texte explicatif sur la série proposée et quelques lignes justifiant du regard croisé avec la série algérienne choisie,
- Une brève biographie de l'auteur, l'adresse du site web,
- Des précisions sur les tirages d'exposition et leur encadrement (formats, supports, éventuellement plan d'accrochage).

Tout dossier incomplet ou non conforme ne sera pas pris en compte.

Envoi du dossier uniquement par mail en indiquant « **Regards Croisés 2023** » en objet à :

[regards-croises@fontaine-obscure.com](mailto:regards-croises@fontaine-obscure.com)

Si l'ensemble du dossier dépasse 8 Mo, merci d'utiliser WeTransfer ou équivalent en envoyant le lien pour accéder aux fichiers ; vous recevrez alors un avis de réception, soyez donc vigilant car en cas de non-réception, aucune réclamation ne sera acceptée.

#### **Article 4 : Sélection**

Le jury de sélection se réunira début mai 2023. La décision du jury ne pourra être contestée.

Attention ! Les photographes-candidats ayant été sélectionnés sur l'une des trois éditions précédentes ne peuvent candidater cette année.

#### **Article 5 : Conditions**

L'exposition aura lieu à Aix en Provence à la Galerie de la Manufacture à la Cité du Livre. Elle se déroulera entre le 06 octobre et le 31 décembre 2023.

Le vernissage du 6 octobre sera précédé d'une présentation des travaux des photographes invités et d'échanges avec le public, une rencontre-débat se tiendra dans l'amphithéâtre jouxtant la galerie. La présence des photographes est obligatoire.

#### **Article 6 : Responsabilités**

**Le photographe sélectionné** a la responsabilité de la production photographique (impression, supports/encadrement).

#### **La Fontaine Obscure prend en charge :**

- l'attribution d'une somme de 1000 euros au titre des droits d'auteurs
- le déplacement du photographe (à concurrence d'un trajet SCNF, sur justificatif) ainsi que de ses œuvres (conditions à définir),
- l'hébergement du photographe chez les membres de l'association,
- l'organisation matérielle de l'exposition (scénographie, accrochage, décrochage) et du vernissage,
- la communication locale et nationale (presse, radio, sites web, réseaux sociaux), l'édition d'affiches, dépliants et catalogues ainsi que le vernissage.

#### **Article 7 : Autorisations**

Les photographes sélectionnés autorisent la Fontaine Obscure à utiliser et reproduire partiellement ou totalement leurs œuvres, à titre promotionnel, sur les supports de communication du festival et dans les médias.

Les photographes donnent l'autorisation d'être filmés et enregistrés lors des conférences et visites commentées

## **Article 8 : Responsabilités**

En cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles, la Fontaine Obscure se réserve le droit d'écourter ou d'annuler ce festival et ne serait être tenue pour responsable d'un quelconque préjudice subi par les photographes.

## **Article 9 : Application du règlement**

La participation à la sélection implique de la part des candidats l'acceptation pleine et entière du présent règlement et des modalités de déroulement du Festival.

Une convention sera signée entre la Fontaine Obscure et le photographe sélectionné, reprenant en compte les modalités de ce règlement et les conditions particulières agréées.

## **L'équipe Regards Croisés 2023**

### Coordonnateurs du projet RC2023

Jean Marie Berger – Tel +33 6 64 54 30 78  
[regards-croises@fontaine-obscure.com](mailto:regards-croises@fontaine-obscure.com)

Jean Cohen – Tel +33 6 10 04 25 76  
[regards-croises@fontaine-obscure.com](mailto:regards-croises@fontaine-obscure.com)

### Communication avec les artistes français – Transmission des documents

Jean Cohen

### Accueil et Communication de la Fontaine Obscure

Sakya Bayon de Noyer Tél: 04 42 27 82 41  
[contact@fontaine-obscure.com](mailto:contact@fontaine-obscure.com)

Galerie de la Fontaine Obscure  
24 avenue Henri Poncet- 13090 Aix-en-Provence - 04 42 27 82 41

[www.fontaine-obscure.com](http://www.fontaine-obscure.com)

<https://fontaineobscure13.wixsite.com/photographie/photaix-archives>